

SOCIETE LES 4C INVESTISSEMENTS

Société à Responsabilité Limitée

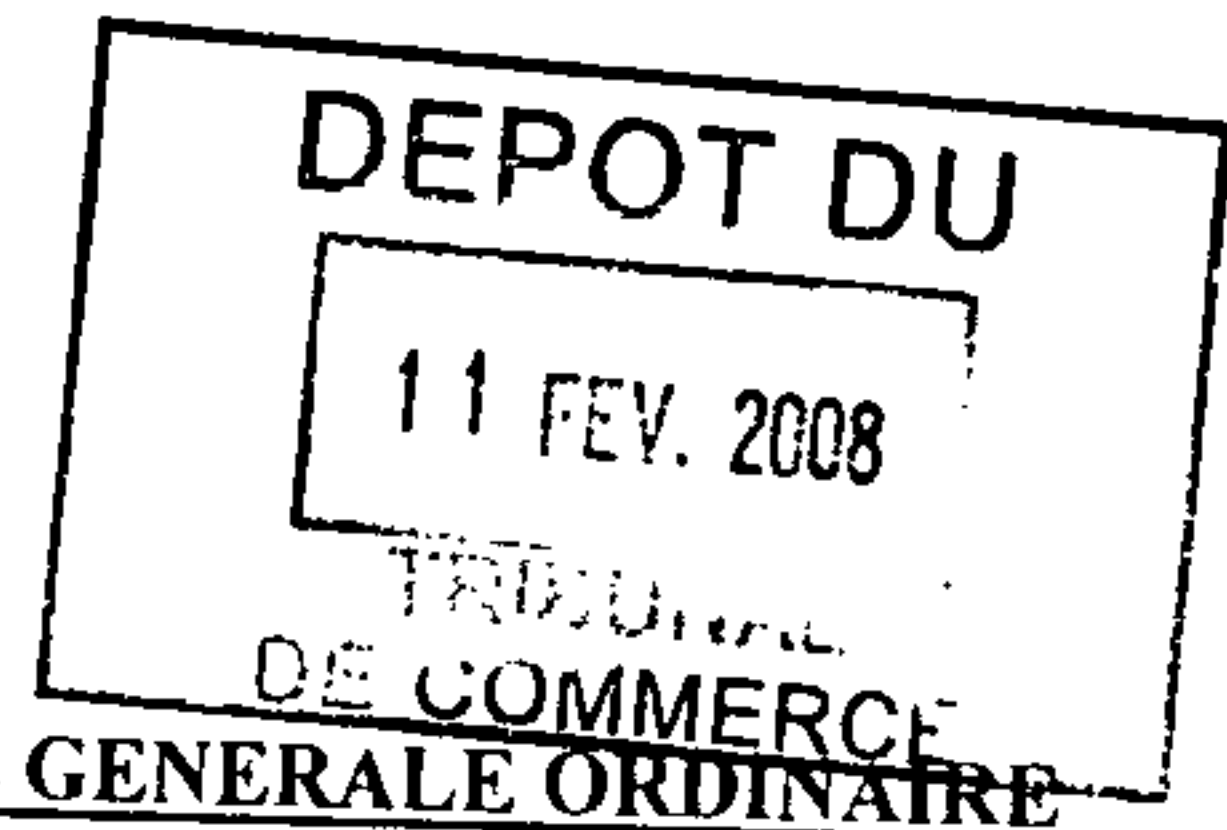
Au capital de 240 000 €

Siège sociale : 36, rue Patenôtre

78120 RAMBOUILLET

RCS VERSAILLES 489 267 179

06 B 1267



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 NOVEMBRE 2007

PG. 15 / 1107. EF.

L'an deux mille sept

Le 15 novembre à 9 heures

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation des gérants.

Sont présents ou représentés :

- Madame Christine VIGIER	pour	22 800 parts
- Monsieur Bernard DOULLET	pour	1 200 parts
	soit	24 000 parts

sur un total de 24 000 parts composant le capital social.

Madame Christine VIGIER préside la séance en qualité de co-gérante de la Société.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chacun des associés non gérants,
- le rapport du collège de gérance,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée, et tous les documents qui, conformément à la loi, doivent être tenus à leur disposition au siège social.

CV BD CV

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission de Monsieur Michel FRUGIER de ses fonctions de co-gérant,

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

UNIQUE RESOLUTION

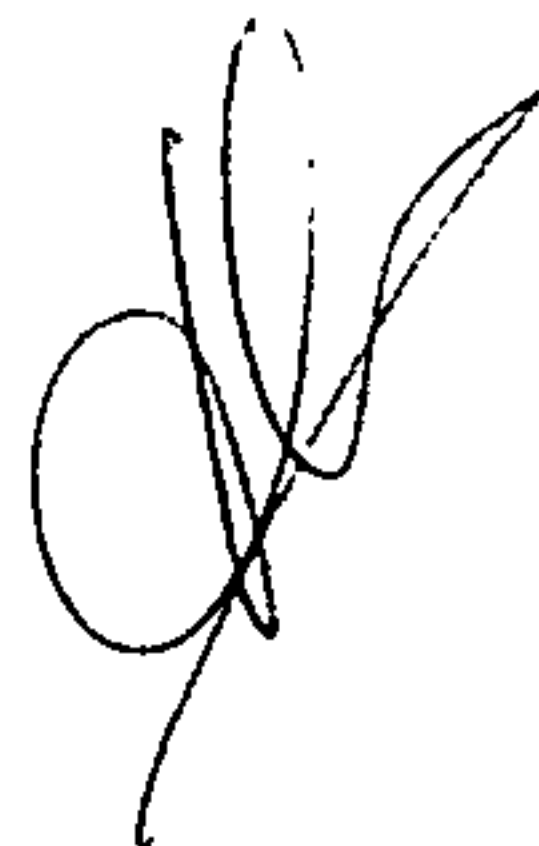
L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Michel FRUGIER de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour pour cause de départ à la retraite.

Madame Christine VIGIER exercera désormais seule les fonctions de gérante. La collectivité des associés donne quitus entier de son mandat à Monsieur Michel FRUGIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.



*Certifié Conforme
La gérance.* 